

Tableau synthétique des cas généraux pour les copies de pièces à recueillir

	Lycéen Professionnel Mineur	Lycée Professionnel Majeur
Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité du lycée professionnel - RIB du compte bancaire - Autorisation du représentant légal - Document justifiant de la qualité du représentant légal 	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité du lycéen professionnel - RIB du compte bancaire
Allocation Versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité du lycéen professionnel - Document justifiant de la qualité du représentant légal - RIB du compte bancaire - Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire 	

Tableaux détaillés et cas particuliers

	Elève mineur	Elève majeur
RIB de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité du lycée professionnel - Autorisation du représentant légal de versement de l'allocation à l'élève mineur. - Document justifiant de la qualité de représentant légal : Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant mineur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité du lycéen professionnel
RIB du représentant légal pour l'élève mineur	<ul style="list-style-type: none"> - Pièce d'identité du lycée professionnel - Justification de l'identité du titulaire du RIB : - Pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport, carte d'invalidité de guerre, carte d'invalidé civil... Où - A défaut, preuve testimoniale (deux témoins) ou quittance notariée. - Document justifiant de la qualité de représentant légal : livret de famille, acte de naissance 	

Pour les cas particuliers hors tableau merci de vous adresser à l'établissement